

## Fiche de Données de Sécurité

section

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Huile essentielle de Verveine exotique.  
Nom botanique : Litsea cubeba.  
Référence : HELCES.  
Nom INCI : LITSEA CUBEBA FRUIT OIL.  
Numéro EINECS : 290-018-7.  
Numéro CAS : 90063-59-5.  
Numéro FEMA : 3846.  
Numéro COE : 491.  
Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau.  
Partie utilisée : Fruit.  
Substance Naturelle Complexe (SNC 100% pure et naturelle).

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits de traitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.  
**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : SAS GAROMA  
**Rue** : 187 chemin de la cave  
**Code postal/Ville** : 30580 Brouzet-lès-Alès  
**Pays** : France:  
**Téléphone** : +33 (0) 4 22 84 02 00  
**Site web** : [www.belair.bio](http://www.belair.bio)  
**Email** : [Contact@belair.bio](mailto:Contact@belair.bio)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**France** :  
33 (0)1 45 42 59 59.

section

### 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :**

H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

- H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mises en garde - Prévention

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Mises en garde - Réponse

- P301+P330+ EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P331  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P338

## 2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles

section

# 3 Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>citral</b>			
N°CAS 5392-40-5	63.0% ≤C≤ 78.0%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC 226-394-6			H317 Skin Sens. 1
N°IDX 605-019-00-3			
Numéro 01-			
d'enregistre- ment 2119462829- 23-XXXX			
<b>(E)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal</b>			
N°CAS 141-27-5	35.0% ≤C≤ 45.0%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC 205-476-5			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX			H319 Eye Irrit. 2
Numéro 01-			
d'enregistre- ment 2119911311- 56-XXXX			

<b>(Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dienal</b>				
N°CAS	106-26-3	25.0% ≤C≤ 33.0%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
N°EC	203-379-2			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119924850-39-XXXX			
<b>dipentene</b>				
N°CAS	138-86-3	3.0% ≤C≤ 15.0%		H226 Flam. Liq. 3 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H410 Aquatic Chronic 1
N°EC	205-341-0			
N°IDX	601-029-00-7			
Numéro d'enregistrement	01-2120766421-57-XXXX			
<b>6-methylhept-5-en-2-one</b>				
N°CAS	110-93-0	C≤ 5.0%		H226 Flam. Liq. 3
N°EC	203-816-7			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119977069-23-XXXX			
<b>citronellal</b>				
N°CAS	106-23-0	C≤ 5.0%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
N°EC	203-376-6			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119474900-37-XXXX			
<b>thuj-4(10)-ene</b>				
N°CAS	3387-41-5	C≤ 3.0%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	222-212-4			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
<b>7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene</b>				
N°CAS	123-35-3	C≤ 3.0%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	204-622-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119514321-56-XXXX			
<b>linalool</b>				
N°CAS	78-70-6	C≤ 3.0%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC	201-134-4			
N°IDX	603-235-00-2			
Numéro d'enregistrement	01-2119474016-42-XXXX			
<b>cineole</b>				
N°CAS	470-82-6	C≤ 3.0%		H226 Flam. Liq. 3 H317 Skin Sens. 1B
N°EC	207-431-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119967772-24-XXXX			
<b>geraniol</b>				
N°CAS	106-24-1	0.5% ≤C≤ 2.5%		H317 Skin Sens. 1

N°EC	203-377-1			
N°IDX	603-241-00-5			
Numéro d'enregistrement	01-2119552430-49-XXXX			
<b>3,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-, (Z)-</b>				
N°CAS	72203-97-5	C < 2.5%		
N°EC				
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
<b>3,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-, (E)-</b>				
N°CAS	72203-98-6	C ≤ 2.5%		
N°EC				
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
<b>3,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-</b>				
N°CAS	1754-00-3	C ≤ 2.0%		
N°EC				
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
<b>linalyl acetate</b>				
N°CAS	115-95-7	C ≤ 1.6%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	204-116-4			H317 Skin Sens. 1
N°IDX				H319 Eye Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119454789-19-XXXX			
<b>pin-2(3)-ene [1]</b>				
N°CAS	80-56-8	C ≤ 1.5%		H226 Flam. Liq. 3
N°EC	201-291-9			H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX				H304 Asp. Tox. 1
Numéro d'enregistrement	01-2119519223-49-XXXX			H315 Skin Irrit. 2
				H317 Skin Sens. 1B
				H319 Eye Irrit. 2
				H400 Aquatic Acute 1
				H410 Aquatic Chronic 1
<b>pin-2(10)-ene [1]</b>				
N°CAS	127-91-3	C ≤ 1.5%		H226 Flam. Liq. 3
N°EC	204-872-5			H304 Asp. Tox. 1
N°IDX				H315 Skin Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119519230-54-XXXX			H317 Skin Sens. 1
<b>citronellol</b>				
N°CAS	106-22-9	C ≤ 1.5%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	203-375-0			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				H319 Eye Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119453995-23-XXXX			
<b>caryophyllene</b>				
N°CAS	87-44-5	C ≤ 1.5%		H304 Asp. Tox. 1

N°EC	201-746-1			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H413	Aquatic Chronic 4
Numéro d'enregistrement	01-2120745237-53-XXXX				
<b>nerol</b>					
N°CAS	106-25-2	C ≤ 1.2%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-378-7			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2119983244-33-XXXX				
<b>camphene</b>					
N°CAS	79-92-5	C ≤ 0.5%		H228	Flam. Sol. 2
N°EC	201-234-8			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX				H410	Aquatic Chronic 1
Numéro d'enregistrement	01-2119446293-40-XXXX				
<b>p-mentha-1,4-diene</b>					
N°CAS	99-85-4	C ≤ 0.5%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-794-6			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H411	Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement	01-2120780478-40-XXXX				
<b>p-mentha-1,4(8)-diene</b>					
N°CAS	586-62-9	C ≤ 0.5%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	209-578-0			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H400	Aquatic Acute 1
Numéro d'enregistrement	01-2119982325-32-XXXX			H410	Aquatic Chronic 1
<b>(Z)-3,7-dimethylocta-1,3,6-triene</b>					
N°CAS	3338-55-4	C ≤ 0.5%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	222-081-3			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX					
Numéro d'enregistrement					
<b>(E)-3,7-dimethylocta-1,3,6-triene</b>					
N°CAS	3779-61-1	C ≤ 0.5%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	223-241-5			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro d'enregistrement					
<b>p-menth-1-en-4-ol</b>					
N°CAS	562-74-3	C ≤ 0.5%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	209-235-5			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro d'enregistrement	01-2120748638-40-XXXX				
<b>p-menth-1-en-8-ol</b>					
N°CAS	98-55-5	C ≤ 0.5%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	202-680-6			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX					

Numéro d'enregistrement	01-2119980717-23-XXXX			
<b>Cyclohexane, 1-ethenyl-1-methyl-2,4-bis(1-methylethenyl)-, (1S,2S,4R)-</b>				
N°CAS	515-13-9	C ≤ 0.5%		
N°EC	610-676-4			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
<b>8-isopropyl-1,3-dimethyltricyclo[4.4.0.0.2,7]dec-3-ene</b>				
N°CAS	3856-25-5	C ≤ 0.5%		H304 Asp. Tox. 1
N°EC	223-364-4			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
<b>humulene</b>				
N°CAS	6753-98-6	C ≤ 0.5%		H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335
N°EC	229-816-7			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
<b>3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene</b>				
N°CAS	13466-78-9	C ≤ 0.5%		H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3
N°EC	236-719-3			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119520252-55-XXXX			
<b>[1S-(1α,3αβ,4α,8αβ)]-decahydro-4,8,8-trimethyl-9-methylene-1,4-methanoazulene</b>				
N°CAS	475-20-7	C ≤ 0.2%		H304 Asp. Tox. 1 H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
N°EC	207-491-2			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2120936413-58-XXXX			
<b>p-mentha-1,3-diene [1]</b>				
N°CAS	99-86-5	C ≤ 0.1%		H226 Flam. Liq. 3 H302 Acute Tox. 4 ORAL H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2 H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	202-795-1			
N°IDX	601-095-00-7			
Numéro d'enregistrement	01-2120766853-42-XXXX			
<b>geranyl acetate</b>				
N°CAS	105-87-3	C ≤ 0.1%		H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H412 Aquatic Chronic 3
N°EC	203-341-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119973480-35-XXXX			
<b>5-isopropyl-2-methylbicyclo[3.1.0]hex-2-ene</b>				
N°CAS	2867-05-2	C ≤ 0.05%		H226 Flam. Liq. 3 H317 Skin Sens. 1
N°EC	220-686-7			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				

ment			
<b>p-mentha-1,5-diene</b>			
N°CAS	99-83-2	C ≤ 0.05%	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1
N°EC	202-792-5		
N°IDX			
Numéro d'enregistre ment			
<b>p-cymene [1]</b>			
N°CAS	99-87-6	C ≤ 0.05%	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H335 H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	202-796-7		
N°IDX	601-094-00-1		
Numéro d'enregistre ment	01- 2119956657- 21-XXXX		
<b>(S)-1-Methyl-4-(6-methylhepta-1,5-dien-2-yl)cyclohex-1-ene</b>			
N°CAS	495-61-4	C ≤ 0.05%	H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1
N°EC	610-461-5		
N°IDX			
Numéro d'enregistre ment	01- 2120909428- 50-XXXX		
<b>delta-cadinene</b>			
N°CAS	483-76-1	C ≤ 0.05%	H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2
N°EC			
N°IDX			
Numéro d'enregistre ment			
<b>5-allyl-1,3-benzodioxole</b>			
N°CAS	94-59-7	C ≤ 0.05%	H302 Acute Tox. 4 ORAL H341 Muta. 2 H350 Carc. 1B
N°EC	202-345-4		
N°IDX	605-020-00-9		
Numéro d'enregistre ment			

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

### Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

#### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

#### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

**Protection des sauveteurs :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes pour le médecin :**

Traitement symptomatique.

section **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

**Informations complémentaires**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles



## section 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
-----------	--------	-------	------

Aucune donnée disponible.

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque :

Pas de données disponibles

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



**Protection des yeux et du visage** : Protection oculaire appropriée : Lunettes.

**Protection de la peau** : Protection des mains :  
Type de gants appropriés : Porter des gants de protection.  
Matériau approprié : Caoutchouc butyle.  
NBR (caoutchouc nitrile).  
Mesures de protection des mains supplémentaires : Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.  
N'utiliser les gants qu'une seule fois.

#### Remarque :

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent

## Protection respiratoire

être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

**Protection du corps :**

**Vêtement de protection approprié :**

Blouse de laboratoire.

**Protection respiratoire nécessaire :**

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

**Appareil de protection respiratoire :**

Aucune donnée disponible.

**Remarque :**

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

## Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

## Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 9 Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Jaune Pâle À Jaune Orangé
Odeur	: Fraîche, Fruitée , Zestée Et Citronnée
pH	: Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: $\geq 70^{\circ}\text{C}$
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative	: 0,87 - 0,91
Solubilité(s)	: Insoluble Dans L'eau ; Soluble Dans Les Corps Gras Et Dans L'alcool
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Pas de données disponibles
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: Non applicable
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Non applicable

## 9.2 Autres informations de sécurité

### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

### Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

# 10 Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

## 10.2 Stabilité chimique

Pas de données disponibles

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

## 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

## 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 11 Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité orale aiguë :

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Toxicité aiguë par voie cutanée :

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Toxicité aiguë par inhalation :

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

### Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.

#### Substances :

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Cancérogénicité :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

## section 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

**Substances :**

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des produits/emballages :

##### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

##### Options de traitement des déchets :

##### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

##### Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.





##### Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 14 Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
14.1 Numéro ONU :	3082	3082	3082	3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :				
Classe ou division :	9	9	9	9
Étiquette (s) de danger :				
14.4 Groupe d'emballage :	III	III	III	III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil

#### IBC

Non réglementé.

#### Informations complémentaires

##### Transport terrestre (ADR/RID) :

**Quantité limitée (LQ) :**

5 L.

**Catégorie de transport :**

3.

**Transport fluvial (ADN) :**

**Quantité limitée (LQ) :**

5 L.

**Transport maritime (IMDG) :**

**Quantité limitée (LQ) :**

5 L.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :**

**Quantité limitée (LQ) :**

5 L.

## section 15 Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 16 Autres informations

### Indication des changements

Section 3 : Mise à jour des fourchettes de concentration.

### Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

### Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

### Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H228	Flam. Sol. 2	Matière solide inflammable.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Aquatic Chronic 4	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### Informations complémentaires

Date de création : 24/03/2021

Date de version : 15/12/2023

Date d'impression : 15/12/2023

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.